

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00531

Numéro SIREN : 804 040 145

Nom ou dénomination : A.R.EX

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 5106

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 5106 DU

25 SEP. 2023

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.R.EX pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan 97 338,95 Euros

chiffre d'affaires Euros

résultat net comptable 77 929,79 Euros

Fait à SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Le 12/01/2023

Certifié conforme
ai

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>A.R.EX</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>1 Quai Marx Dormoy 13200 ARLES</u>							
SIRET <u>8 0 4 0 4 0 1 4 5 0 0 0 1 6</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
				Exercice N clos le <u>31/09/2022</u>			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	4 038	030	653	3 385
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	4 038	048	653	3 385
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	16 164	074	16 164	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	77 503	086	77 503	
Charges constatées d'avance *		092	287	094	287		
Total II		096	93 954	098	93 954		
Total général (I + II)				110	97 992	112	97 339
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 300	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		230	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau			134		(13 506)	
	Résultat de l'exercice			136		77 930	
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		66 954		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		5 496	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	2 992	172	24 889	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		30 385		
Total général (I + II + III)				180		97 339	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A. R. EX** Néant ☐

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **31/03/2022**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		Services *		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	154 017	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	154 017
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes *	dont crédit bail :	- mobilier :	242	47 111	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 100	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *			254	653	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	260	262	23
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	52 887
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	101 129
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits financiers (III)	280		294		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	3 901
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)		306	19 298	
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	77 930
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	312	77 930	314		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	316				
	Provisions non déductibles *	318				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	322				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	324	19 298			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	330	3 901			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	332				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	334				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	336				
	Détachements	Entreprises nouvelles (44. sexies)	338			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		340				
ZRD (44. terdecies)		342				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		344				
ZFANG 44. quaterdecies		346				
Bassins subv. à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		348				
Crédit d'impôt sur le revenu		350				
Droit divers		352				
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)		354				
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B)		356				
Détachements	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	358				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	360				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis E)	362				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	364				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	366				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis H)	368				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis I)	370				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis J)	372				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis K)	374				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis L)	376				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				378	101 129	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				380		
Déficit de l'exercice reporté en année *				382		
Déficits antérieurs reportables *				384	11 765	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				386	89 364	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				388		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2022

Extension

BAQE Experts-comptables Janvier 2022

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A . R . EX

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 250	472	1 788	474		476	4 038				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	2 250	492	1 788	494		496	4 038				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	653	564		566	653				
	TOTAL	570		572	653	574		576	653				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A . R . EX		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
			Diminutions reprises de l'exercice
			Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées *	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
TOTAL		680	682
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises	
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2
Terrains	710	715	3
Constructions	720	725	4
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745	6
Matériel de transport	750	755	7
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
			780
II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 765	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983	11 765	
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	960		
Total des déficits restant à reporter	970		
III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	7 411
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A.R.EX		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2021 , et clos le: 30/09/2022		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092022

SIREN

8 0 4 0 4 0 1 4 5

Dénomination de l'entreprise

A.R.EX

Adresse (voie)

1 Quai Marx Dormoy

Code postal

13200

Ville

ARLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SUD INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 499342053 % de détention 85,96 Nb de parts ou actions 2000

Adresse : N° 1 Voie Quai Marx-Dormoy

Code Postal 13200 Commune ARLES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

30092022

SIREN

8 0 4 0 4 0 1 4 5

Dénomination de l'entreprise

A.R.EX

Adresse (voie)

1 Quai Marx Dormoy

Code postal

13200

Ville

ARLES

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SADE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/10/2021 et clos le 30/09/2022		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société: A.R.EX 1 Quai Marx Dormoy 13200 ARLES		Adresse du siège social:	
SIRET 9 0 4 0 4 0 1 4 5 0 0 0 1 8		Miel: s.invest.pole@gmail.com	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des marchands de biens immobiliers	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 51 244	
Bénéfice imposable à 15 % 38 120		Déficit	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2259-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé Sage			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERT & CONSEIL 7 Place de la République BP 99 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE Tél: 0490923604		Tél:	
CGA/OMGA Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:		Date: 12/01/2023 Lieu: ARLES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné		Qualité et nom du signataire: Gérante Madeleine POLANSKY	
Signature:		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prostatatoir :			

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
				e			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
* SARL, tous les associés;		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
* SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
Alicia PALSON		100					
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES							
Arnaud TAKIL		100					
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES							
SUD INVESTISSEMENTS		2000					
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES							
Alexandre TAWIL		100					
1 Quai Marx-Dormoy 13200 ARLES							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVL T réalisée au cours de l'exercice					
		MVL T restant à reporter					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
I. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice /a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
				Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention		
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément				Résultat net imposable à taux réduit sous agrément			
Total							

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	4 038	653	3 385	2 250	1 135
218400 Mobilier	4 038		4 038	2 250	1 788
281840 Amortissement mobilier		653	-653		- 653
ACTIF IMMOBILISE	4 038	653	3 385	2 250	1 135
Actif circulant					
Autres créances	16 164		16 164	12 129	4 035
401000 Fournisseurs	2 408		2 408		2 408
445620 Tva déductible sur immobilisations				450	- 450
445660 Tva déductible sur biens et services	515		515	6 900	- 6 385
445670 Crédit de tva à reporter	10 137		10 137	2 726	7 411
445800 Tva à régulariser	1 709		1 709		1 709
445860 Tva déductible s/fnp	19		19		19
455200 Sep les anges				2 053	- 2 053
467000 Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 376		1 376		1 376
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	77 503		77 503	22 401	55 102
512100 Lyonnaise de banque (101)	77 503		77 503	22 401	55 102
Charges constatées d'avance	287		287	36 443	- 36 156
486000 Charges constatées d'avance	287		287	36 443	- 36 156
ACTIF CIRCULANT	93 954		93 954	70 973	22 981
TOTAL GENERAL ACTIF	97 992	653	97 339	73 223	24 116

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 300	2 300	
101000 Capital social	2 300	2 300	
Réserve légale	230	230	
106100 Réserve légale	230	230	
Report à nouveau	-13 506	-8 482	- 5 024
110000 Report à nouveau	-13 506	-8 482	- 5 024
Résultat de l'exercice	77 930	-5 024	82 954
CAPITAUX PROPRES	66 954	-10 976	77 930
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 496	34 916	- 29 420
401000 Fournisseurs	3 757	34 916	- 31 159
408100 Fourniss. fact non parvenues	1 739		1 739
Autres dettes	24 889	49 283	- 24 394
444000 Etat - Impôts sur les bénéfices	19 298		19 298
451000 Sud investissements	2 992	49 051	- 46 059
455100 Compte courant d'associé		232	- 232
467001 Madeleine Polansky	2 599		2 599
DETTES	30 385	84 200	- 53 815
TOTAL GENERAL PASSIF	97 339	73 223	24 116

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues 740000 Subventions d'exploitation		1 500 1 500	- 1 500 - 1 500	-100 -100
Autres Produits 755000 Quote-part du résultat s/opérations faites en commun	154 017 154 017	1 917 1 917	152 100 152 100	N/S N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	154 017	3 417	150 600	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	47 111	8 441	38 670	458,12
606300 Fournitures d'entretien/petit équipement	1 297	764	533	69,76
606400 Fournitures administratives	83	93	- 10	-10,75
613200 Locations immobilières	3 600		3 600	N/S
615000 Entretien et réparations		40	- 40	-100
616000 Primes d'assurance	1 154	684	470	68,71
622200 Commissions sur ventes	30 000		30 000	N/S
622600 Honoraires	6 583	4 414	2 169	49,14
622700 Frais d'actes et de contentieux	88	283	- 195	-68,90
623400 Cadeaux à la clientèle	766	502	264	52,59
624100 Transport sur achats	42		42	N/S
625100 Voyages et déplacements	1 217	671	546	81,37
625600 Missions	1 619	602	1 017	168,94
626100 Frais postaux		30	- 30	-100
627000 Frais bancaires	485	359	126	35,10
628000 Divers	176		176	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunérations du personnel				
Charges sociales	5 100		5 100	N/S
647000 Autres charges sociales	5 100		5 100	N/S
Dotations aux amortissements	653		653	N/S
681120 Dotations amort. s/immob. corporelles	653		653	N/S
Dotations aux provisions				
Autres charges	23		23	N/S
658000 Charg. divers.gestion courante	23		23	N/S
Total des charges d'exploitation	52 887	8 441	44 446	526,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	101 129	-5 024	106 153	N/S
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières				
Charges exceptionnelles	3 901		3 901	N/S
678000 Autres charges exceptionnelles	3 901		3 901	N/S
Résultat avant participation et IS	97 228	-5 024	102 252	N/S

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021	Variation	%
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	19 298		19 298	N/S
695000 Impôts sur les bénéfices	19 298		19 298	N/S
Total des Produits	154 017	3 417	150 600	N/S
Total des charges	76 087	8 441	67 646	801,40
RESULTAT NET	77 930	-5 024	82 954	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe : Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 97 338,95 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 77 929,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/01/2023 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe : Notes sur le bilan actif**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 038 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 250	1 788		4 038
Immobilisations financières				
TOTAL	2 250	1 788		4 038

Amortissements et provisions d'actif = 653 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		653		653
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		653		653

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mobilier	4 038	653	3 385	5 ans
TOTAL	4 038	653	3 385	

Etat des créances = 16 451 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	16 451	16 451	
TOTAL	16 451	16 451	

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 287 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe : Notes sur le bilan passif**Capital social = 2 300 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2300	1,00	2 300
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2300	1,00	2 300

Etat des dettes = 30 385 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 992	2 992		
Fournisseurs	5 496	5 496		
Dettes fiscales & sociales	19 298	19 298		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 599	2 599		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	30 385	30 385		

Charges à payer par postes du bilan = 1 739 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 739
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 739

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 19 298 E

Niveau de résultat	Avant Impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat d'exploitation	101 129		101 129
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-3 901		-3 901
Participation des salariés			
TOTAL	97 228	19 298	77 930

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Soldes intermédiaires de gestion

A.R.EX

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
<i>Taux de marge commerciale</i>	%	%		
+ Production vendue				
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice				
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)				
<i>Taux de marge brute sur production</i>	%	%		
Marge brute globale (I + II)				
<i>Taux de marge brute globale</i>	%	%		
- Services extérieurs et autres charges externes	47 111	8 441	38 670	458,12
Valeur ajoutée produite	-47 111	-8 441	-38 670	-458,11
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Subventions d'exploitation		1 500	-1 500	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés				
- Salaires et traitements				
- Charges sociales	5 100		5 100	N/S
Excédent brut d'exploitation	-52 211	-6 941	-45 270	-652,20
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	653		653	N/S
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante				
- Autres charges de gestion courante	23		23	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-52 887	-6 941	-45 946	-661,94
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)	154 017	1 917	152 100	N/S
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	101 129	-5 024	106 153	N/S
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	%	%		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 901		3 901	N/S
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-3 901		-3 901	N/S
- Participation des salariés aux résultats	19 298		19 298	N/S
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	77 930	-5 024	82 954	N/S
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	%	%		

Liste des Immobilisations

A.R.EX IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables Période du 01/10/2021 au 30/09/2022 Présenté en Euros											
Compte		218400 / 281840 Mobilier									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Mitas Canapé	25/08/2021	1 416,66		1 416,66	L 20,00		283,33	283,33			1 133,33
0002 Mitas Lampe Pelletier	25/08/2021	833,33		833,33	L 20,00		166,67	166,67			666,66
0003 Fauteuil de bureau HAY	15/09/2022	808,33		808,33	L 20,00		7,19	7,19			801,14
0004 Mitas lampe mainelli	01/10/2021	980,00		980,00	L 20,00		196,00	196,00			784,00
Sous-total		4 038,32		4 038,32			653,19	653,19			3 385,13
Total général		4 038,32		4 038,32			653,19	653,19			3 385,13

A.R.EX
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 300€

SIEGE SOCIAL : 1, quai MAX DORMOY
13300 ARLES
RCS TARASCON 804 040 145

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION**

L'AN 2023, LE 6 FEVRIER A 14 HEURES,

Les associés de la société AREX se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par la Gérante.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Madame MADELEINE POLANSKY préside la séance en sa qualité de Gérante.

Monsieur Alexandre TAWIL, acceptant cette fonction, est appelé à remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur Arnaud TAWIL assume les fonctions de secrétaire.

Madame Alicia TAWIL épouse PALSON est absente et non représentée.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents possèdent 2200 parts des 2300 parts.

AT
cel
A.T

La Gérante met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- Les copies des lettres de convocation remise à chaque associé
- la feuille de présence à l'assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêté au 30 septembre 2021
- les comptes annuels ainsi que leurs annexes

Elle dispose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de gestion du gérant sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2022
- le rapport spécial de la gérante
- le texte des résolutions proposées.

Puis la Gérante déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports de la gérante, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La gérante rappelle alors l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérante sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022
- Lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions
- Approbation des comptes et conventions
- Quitus à la gérante
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérante. Ces lectures terminées la gérante ouvre la discussion.

Personne ne demande plus la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AT a.p.

AT

PREMIERE RESOLUTION : REGULARITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale l'assemblée générale approuve :

- la régularité de la convocation à la présente assemblée
- la régularité du droit de communication de chaque associé
- la régularité de la réunion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2021 approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice net comptable de + 77 929,79€.**

Elle constate que la société n'a pas supporté de charges et dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale sur la proposition de la gérante décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- De reporter à nouveau la somme de 13.506,23€ ; autres réserves 16123,56 €
- De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 48.300 €, chaque associé recevra un dividende de 21 € brut par part sociale détenue.

La société SUD INVESTISSEMENTS détient 2000 parts sociales et recevra 2000 x 21 € bruts = 42 000€ bruts

Mme Alicia TAWIL épouse PALSON détient 100 parts sociales et recevra 100 x 21 € = 2 100 € bruts

AT
AT

Mr Arnaud TAWIL détient 100 parts sociales et recevra $100 \times 21 \text{ €} = 2\,100 \text{ €}$ bruts

M. Alexandre TAWIL détient 100 parts sociales et recevra $100 \times 21 \text{ €} = 2\,100 \text{ €}$ bruts

Les dividendes seront mis en paiement avant le 31 juillet 2023.

La société procèdera au paiement de la flat-tax pour les associées qui y sont soumis.

Par la suite la société déposera la déclaration n°2777D.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tout pouvoir aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau

**La Présidente, Gérante de Arex et Gérante gérante de Sud Investissements,
Madeleine Polansky**



Le scrutateur, Alexandre TAWIL



4 AT
AT ap

Le secrétaire, Arnaud TAWIL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

L'ordre du jour étant épuisé l'ASSEMBLEE GENERALE est clôturée à 14H45 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé procès verbal qui a été signé par la gérante.

Madeleine POLANSKY

